

COMPTE – RENDU de la séance du jeudi 5 mars 2020 à 20 h 30

L'an deux mil vingt, le jeudi cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Étaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI et Chantal ROYER
MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, M. Michel ROBLOT et M. Arnaud TISSIER.

Absents représentés :

Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Mme Giselle PIATTI et Mme Valérie SASSI pouvoir à Mme Chantal ROYER.

Madame Giselle PIATTI accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

FINANCES**1. Achat camion + inscription budgétaire**

Le Maire rappelle qu'il convient de remplacer le camion qui ne passe plus au contrôle technique. Elle présente le devis de l'entreprise Lefevre, pour un camion-benne ISUZU d'un montant de 26 880 € HT soit 32 256 € TTC
Elle propose d'accepter ce devis et d'inscrire les crédits nécessaires, de manière anticipée au vote du budget (chapitre 21, article 2182)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise Lefevre pour un montant de 26 880 € HT soit 32 256 € TTC
- **DÉCIDE** d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits suivants :

Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	Chp 21 - c/ 2182 Matériel roulant + 33 000 €	-

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

PERSONNEL**2. Rémunération agents recenseurs**

Au vu du travail effectué par les agents recenseurs, le maire propose de revaloriser la rémunération prévue et de fixer les coefficients multiplicateurs ainsi : 2 pour les agents ayant recensé le bourg et 3,2 pour l'agent ayant recensé les hameaux, ce qui conduit à une rémunération nette d'environ 850 € chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** la délibération 12122019- 8 du 12 décembre 2019 relative à la rémunération des agents recenseurs
- **DÉCIDE** de modifier cette rémunération en appliquant les coefficients multiplicateurs suivants : 2 pour les agents ayant recensé le bourg et 3,2 pour l'agent ayant recensé les hameaux

Informations diverses

- Election municipale du 15 mars : le maire procède au recensement des disponibilités des membres présents en vue de la tenue de bureaux de vote.

Questions diverses

- Mme Christine MICHOT demande si la coupe des arbres morts est terminée. Il lui est répondu par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est close à 21h00.

Le Maire, Chantal ROYER

